

SECTEUR D'INTERVENTION

→ AMIENS ET COMMUNES LIMITOPHES



COORDONNÉES ET ACCÈS

EMPPAS

Centre Ambulatoire de Psychiatrie pour Adultes

64 bis rue du Vivier - 80000 AMIENS

T. : 03 22 53 47 31

- J. MACHEFER, infirmier : **06 30 46 88 04**
- A. OSTROWSKI, infirmière : **06 79 24 99 27**
- T. MASSET, infirmier : **06 61 86 53 89**
- G. DEMARCY, infirmier : **06 30 46 90 97**
- L. PATAR, psychologue : **06 01 70 59 84**
- C. JUSTICE, assistante sociale : **07 86 97 74 47**
- M. LEPINOY, cadre de santé : **06 07 53 86 21**



Vous pouvez rejoindre le CMP en passant par la Gare du Nord SNCF en bus via toutes les lignes du réseau **amétis**

Accès direct pour les voitures, en prenant la direction du boulevard d'Alsace Lorraine.

www.epsm-somme.fr

Suivez-nous sur les réseaux sociaux !



Pôle de Psychiatrie Générale

Chef de Pôle : Docteur Baptiste BUSSON
Médecin Responsable de l'unité : Docteur Baptiste BUSSON
Cadre supérieur de santé et collaboratrice du chef de pôle :
Nathalie VORBURGER
Cadre de santé de l'unité : Matthieu LEPINOY

EMPPAS



Équipe Mobile Psychiatrique de Prévention et Accès aux Soins

EMPPAS DE L'EPSM DE LA SOMME
CAPA - 64 bis rue du Vivier - 80000 AMIENS

tél. : 03 22 53 47 31

1098i@epsm-somme.fr

du lundi au vendredi de 9h à 16h30
(Horaires modifiables en fonction des besoins)

PRÉSENTATION

L'EMPPAS est une équipe pluriprofessionnelle coordonnée par un psychiatre dont l'objectif est d'améliorer les réponses à la souffrance psychique des personnes en situation de précarité et d'exclusion en :

- Réalisant des permanences dans les lieux sociaux (hébergement, accueil, associations, ...).
- Proposant des entretiens individuels contribuant à l'évaluation des besoins et à l'orientation des personnes.
- Réalisant des maraudes ciblées à la demande des partenaires.
- Coordonnant le parcours de soins de la personne.
- Mettant en place tous types d'intervention visant à apporter un éclairage aux partenaires dans les situations complexes.

MISSIONS

- **Aller au devant des publics en situation de précarité et d'exclusion** afin de faciliter le repérage précoce, l'identification des besoins et l'orientation vers les dispositifs de soins.
- **Assurer une fonction d'interface et d'appui** entre les secteurs de psychiatrie et les équipes sanitaires sociales afin de faciliter l'élaboration de prises en charge coordonnées.

La prise en charge de l'EMPPAS prend fin lorsqu'un relais dans le droit commun est réalisé.

Les situations d'urgence (qui ne peut être différé) relèvent des services de secours 15, 18, urgences somatiques et Urgences Hospitalières Psychiatriques (UHP).



QUI PEUT SOLLICITER L'EMPPAS ?

- **L'ensemble des acteurs de premières lignes** du champ sanitaire, social, médico-social qui sont au contact de la personne.
- **La personne elle-même.**
L'EMPPAS est habilitée à intervenir en cas de demande d'évaluation rapide.

LES PUBLICS VISÉS

- Les personnes en situation de précarité et d'exclusion qu'elles souffrent d'une pathologie psychiatrique avérée ou d'une souffrance psychiatrique générée par la situation.
- Les patients en rupture thérapeutique de longue date avec rupture de contact avec les structures de soins de droit commun.
- Les acteurs de premières lignes rencontrant des difficultés de prise en charge en lien avec les symptômes.